**QUESTION 5 : (2 points)**

1. Donner la définition du terme « responsabilité civile ».

*La responsabilité est l’obligation de répondre de ses actes, mais plus précisément réparer le non-respect d'une obligation ou d'un devoir envers autrui. Il vise à indemniser une victime. Tout fait quelconque de l'homme, qui cause à autrui un dommage, oblige celui par la faute duquel il est arrivé à le réparer. (1pt)*

1. Quel type d’obligation a un MF2 pour exercer ses activités d’enseignement ?

*Le moniteur à une obligation de moyens. L'obligation de moyens est l'obligation de mettre en œuvre tout ce qui est nécessaire pour atteindre un certain objectif, sans garantir le résultat. Le MF2 doit fournir les meilleurs moyens pour ramener sain et sauf une personne d’une plongée. (1pt)*